

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 4, 2026

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 8:32 a.m. [ET] to examine and report on the independence of commercial inshore fisheries in Atlantic Canada and Quebec, and the policies and legislative tools used by the Government of Canada to preserve it, such as the Owner-Operator Policy; and to examine and report on the commercial fisheries licensing regime on Canada's Pacific Coast.

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. My name is Fabian Manning, senator from Newfoundland and Labrador. I have the pleasure of chairing this meeting.

I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure to keep your earpiece away from all microphones at all times. Do not touch the microphone. It will be turned on and off by the console operator. Please avoid handling your earpiece while your microphone is on; you may either keep it on your ear or place it on the designated sticker on the table before you. Thank you all for your cooperation.

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to me or the clerk, and we will work to resolve the issue.

Before we begin, I would like to take a few moments to allow the members of the committee to introduce themselves.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

[*Translation*]

Senator Gerba: Amina Gerba from Quebec.

Senator Boudreau: Victor Boudreau from New Brunswick.

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator Surette: Allister Surette, Nova Scotia.

The Chair: We have another senator joining us shortly.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le 4 juin 2026

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 8 h 32 (HE), pour examiner, afin d'en faire rapport, l'indépendance de la pêche côtière commerciale au Canada atlantique et au Québec, ainsi que les politiques et les outils législatifs utilisés par le gouvernement du Canada pour la préserver, comme la politique du propriétaire-exploitant; et pour examiner, afin d'en faire rapport, le régime de délivrance des permis de pêche commerciale sur la côte pacifique du Canada.

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je m'appelle Fabian Manning et je suis sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador. J'ai le plaisir de présider cette réunion.

J'aimerais demander à tous les sénateurs et à tous les autres participants dans la pièce de consulter les cartes sur la table pour prendre connaissance des directives visant à prévenir les incidents acoustiques. Assurez-vous de garder votre oreillette loin de tous les microphones en tout temps. Ne touchez pas les microphones. L'opérateur de la console va les activer et les désactiver. Veuillez éviter de toucher votre oreillette lorsque le microphone est activé; vous pouvez la garder à l'oreille ou la placer sur l'autocollant prévu à cette fin sur la table devant vous. Merci à vous tous de votre coopération.

En cas de difficultés techniques, en particulier pour ce qui est de l'interprétation, veuillez faire signe à la greffière ou à moi, et nous nous efforcerons de régler le problème.

Avant de commencer, j'aimerais prendre quelques instants pour permettre aux membres du comité de se présenter.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Amina Gerba, du Québec.

Le sénateur Boudreau : Victor Boudreau, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

Le président : Un autre sénateur se joindra bientôt à nous.

On November 18, 2025, the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans was authorized to examine and report on the independence of commercial inshore fisheries in Atlantic Canada and Quebec, and the policies and legislative tools used by the Government of Canada to preserve it, such as the owner-operator policy.

On November 18, 2025, the committee was also authorized to examine and report on the commercial fisheries licensing regime on Canada's Pacific Coast.

Today, under these mandates, the committee will be hearing from the following officials from the Competition Bureau: Mr. Bradley Callaghan, Associate Deputy Commissioner, Policy, Planning and Advocacy Directorate; and Mr. Shawn Hashmi, Team Lead, Competition Law Enforcement, Mergers and Monopolistic Practices Branch.

On behalf of the members of the committee, I thank you both for being here. I understand that you have opening remarks. Following the remarks, I'm sure members of the committee will have questions for you.

Mr. Callaghan, you have the floor.

Bradley Callaghan, Associate Deputy Commissioner, Policy, Planning and Advocacy Directorate, Competition Bureau Canada: Good morning, Mr. Chair and honourable senators. Thank you for inviting us to appear today. My name is Brad Callaghan, and I'm the associate deputy commissioner of the policy, planning and advocacy directorate at Competition Bureau Canada. I'm joined by my colleague Shawn Hashmi, who is the team lead of competition law enforcement in our mergers and monopolistic practices branch.

[*Translation*]

The Competition Bureau is an independent law enforcement agency tasked with protecting and promoting competition in Canada. We administer and enforce the Competition Act, a law that applies across all sectors of the economy.

To protect competition, we investigate allegations of anti-competitive conduct, including abuses of dominant positions, price fixing and other cartel behaviour, and deceptive marketing practices. We also review mergers that may harm competition.

[*English*]

Our enforcement work is fact-driven and is conducted on a case-by-case basis. We take action where appropriate to address cases where competition is likely harmed.

Le 18 novembre 2025, le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a été autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, l'indépendance de la pêche côtière commerciale au Canada atlantique et au Québec, ainsi que les politiques et les outils législatifs utilisés par le gouvernement du Canada pour la préserver, comme la politique du propriétaire-exploitant.

Le 18 novembre 2025, le comité a également été autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, le régime de délivrance des permis de pêche commerciale sur la côte pacifique du Canada.

Aujourd'hui, conformément à ces mandats, le comité entendra les fonctionnaires suivants du Bureau de la concurrence : M. Bradley Callaghan, sous-commissaire délégué, Direction de la politique, de la planification et de la promotion; et M. Shawn Hashmi, chef d'équipe, Application du droit de la concurrence, Direction générale des fusions et des pratiques monopolistiques.

Au nom des membres du comité, je vous remercie tous les deux d'être ici. Je crois comprendre que vous avez des observations préliminaires. Je suis certain que les membres du comité auront ensuite des questions pour vous.

Monsieur Callaghan, vous avez la parole.

Bradley Callaghan, sous-commissaire délégué, Direction de la politique, de la planification et de la promotion, Bureau de la concurrence du Canada : Bonjour, monsieur le président, honorables sénatrices et sénateurs. Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui. Je m'appelle Brad Callaghan, et je suis sous-commissaire délégué à la Direction de la politique, de la planification et de la promotion du Bureau de la concurrence du Canada. Je suis accompagné de mon collègue, Shawn Hashmi, chef d'équipe, Application de la loi sur la concurrence, Direction générale des fusions et des pratiques monopolistiques.

[*Français*]

Le Bureau de la concurrence Canada est un organisme d'application de la loi indépendant qui protège la concurrence et en fait la promotion au bénéfice des consommateurs et des entreprises du Canada. Nous avons le mandat de faire respecter la Loi sur la concurrence du Canada, une loi d'application générale qui vise tous les secteurs de l'économie.

Afin de protéger la concurrence, nous enquêtons sur les allégations de comportements anticoncurrentiels, notamment l'abus de positions dominantes, la fixation des prix et autres pratiques de cartel, ainsi que les pratiques commerciales trompeuses. Nous examinons également les fusions susceptibles de nuire à la concurrence.

[*Traduction*]

Notre travail d'application de la loi repose sur les faits et est mené au cas par cas. Nous prenons des mesures lorsque cela est approprié pour traiter les cas où la concurrence est compromise.

We also advocate for government policies and regulations that support competitive markets. We recognize that the Government of Canada regulates the fishing industry with a range of policy goals, including social and economic sustainability. We have not conducted a detailed assessment of the various fishery licensing, ownership and operational models across Canada from the standpoint of their overall effects on competition. However, we still hope to help the committee apply a competition lens to its studies.

In regulated markets, the Competition Bureau strongly recommends that all policy-makers conduct competition assessments when developing or reviewing regulations. Competition assessments help policy-makers achieve their policy goals in ways that maximize the benefits of competition. To this end, the bureau's step-by-step guide to competition assessment helps policy-makers identify competition issues at an early stage so they can consider alternative regulatory approaches that allow competition to thrive.

If there are ways to make the various fishery licensing, ownership and operational models more supportive of competition while still meeting the government's overriding policy goals, we would support that. This committee is, of course, well placed to bring forward observations and recommendations in this regard.

[*Translation*]

The Competition Bureau continues to be concerned with affordability issues on everyday goods and whether competition issues are contributing to the rising price of food. We have studied retail grocery markets and continue active investigations in the retail space. However, we also know that each step of the food supply chain matters for competition, and we remain focused on understanding what additional issues may exist.

[*English*]

Before we proceed to your questions, I note that the Competition Act requires us to conduct our investigations in private and to keep confidential the information that we obtain. This means there may be limits on what we can say about specific matters, including whether certain investigations exist.

Thank you again for the opportunity to appear. We look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Callaghan.

Nous plaçons également pour des politiques publiques favorables à la concurrence. Nous reconnaissons que le gouvernement du Canada réglemente le secteur de la pêche en poursuivant divers objectifs stratégiques, notamment en matière de durabilité, ainsi que sur les plans social et économique. Nous n'avons pas procédé à une évaluation détaillée des différents modèles de permis, de propriété et d'exploitation en vigueur au Canada du point de vue de leurs effets globaux sur la concurrence. Néanmoins, nous espérons pouvoir aider le comité à adopter une perspective de concurrence dans le cadre de ses études.

Dans les industries réglementées, le bureau recommande vivement à tous les décideurs politiques de réaliser des évaluations de la concurrence lors de l'élaboration ou de la révision de la réglementation. Ces évaluations aident les décideurs à atteindre leurs objectifs stratégiques de manière à maximiser les avantages de la concurrence. À cette fin, le Guide étape par étape pour l'évaluation de la concurrence du bureau aide les décideurs à cerner les enjeux de concurrence à un stade précoce afin qu'ils puissent envisager d'autres approches réglementaires qui permettraient à la concurrence de s'épanouir.

S'il existe des moyens de rendre les différents modèles d'octroi de permis, de propriété et d'exploitation plus favorables à la concurrence tout en continuant à atteindre leurs objectifs stratégiques, nous y serions favorables. Ce comité est évidemment bien placé pour formuler des observations et des recommandations à cet égard.

[*Français*]

Le Bureau de la concurrence reste préoccupé par les questions d'abordabilité des produits de consommation courante et par la question de savoir si des problèmes de concurrence contribuent à la hausse des prix des aliments. Nous avons étudié les marchés de l'épicerie de détail et poursuivons activement des enquêtes dans ce secteur. Cependant, nous savons également que chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement alimentaire a son importance pour la concurrence et nous continuons de nous concentrer sur l'identification d'éventuels problèmes supplémentaires.

[*Traduction*]

Avant de répondre à vos questions, je tiens à préciser que la loi oblige le bureau à mener ses enquêtes en privé et à protéger la confidentialité des renseignements que nous obtenons. Cette obligation pourrait nous empêcher de discuter de certaines de nos enquêtes actuelles ou antérieures.

Merci encore de nous avoir donné l'occasion de comparaître. Nous attendons vos questions avec impatience.

Le président : Merci, monsieur Callaghan.

Senator C. Deacon: Thank you for being with us today. It is really important for us to have ideas about how to address some of the challenges we are seeing in fisheries on both coasts. For example, two of the key principles of fisheries have been that the fishers who have the licence are the fishers who fish that licence on the boat. That's one. We call it "boots on the boat" or the owner-operator side of things. The other is fleet separation, where the processing plants are entirely separate ownership and control from those fishers. We are seeing that falling apart and collapsing on both coasts through controlling agreements and leasing back licences to fishers from a processing plant.

Those sorts of issues may have abusive dominance in those situations, which may fall under the act. But at this point, our concerns are in terms of how we move forward as a committee. I can't speak for the committee, but that is my feeling. How do we move forward? How do we come up with conditions that are actionable that we can impose on DFO?

A lot of that is what you were relating to in terms of describing the steps involved in having a more pro-competitive application of the act. That affects all policies, regulations and practices across the whole department. Perhaps giving us guidance on what those four or five steps are when you are examining policy and practices as they relate to certain areas of the government — if you can help us understand that — it would unlock a lot of questions on the part of the committee, if we could see what is involved. It is a pretty simple process. You've been pushing it formally for six or seven years through your work, and it is still not getting traction with the Government of Canada that I can see.

However, there is a desire on the part of this government, based on what we saw with the whole-of-government approach announced in the Spring Economic Statement. This government is ready to do something on that. How do we help them? If you could explain that a bit more clearly to the committee, that would be helpful. Thank you.

Mr. Callaghan: We can do that.

Certainly, there are signs in the Spring Economic Statement that this government is committed to a whole-of-government approach to competition, and it is critical. To the first part of your question, senator, we do apply the Competition Act from an enforcement perspective, and that's about evaluating the evidence we might see or collect in terms of potential abuse of dominance and things like that — a whole range of conduct,

Le sénateur C. Deacon : Merci d'être parmi nous aujourd'hui. Il est très important pour nous d'avoir des idées quant à la façon de relever certains des défis que nous observons dans les pêches sur les deux côtes. Je prends l'exemple de deux des principes clés des pêches. D'abord, les pêcheurs qui ont les permis doivent être ceux qui pêchent sur le bateau. C'est le premier. Nous parlons des « bottes sur le bateau » ou du point de vue du propriétaire-exploitant. L'autre principe est celui de la séparation des flottilles, ce qui signifie que les usines de transformation appartiennent à des propriétaires différents. Les pêcheurs n'ont aucun contrôle. Nous voyons cette façon de faire être délaissée sur les deux côtes compte tenu d'accords de contrôle et de la location de permis des usines de transformation à des pêcheurs.

Ce genre de problèmes peut se traduire par une position dominante abusive dans ces situations, qui pourraient être assujetties à la loi. Cela dit, à ce stade-ci, ce qui nous préoccupe, c'est la manière dont le comité doit aller de l'avant. Je ne peux pas parler au nom du comité, mais c'est mon impression. Comment pouvons-nous procéder? Comment pouvons-nous parvenir à des conditions réalisables que nous pouvons imposer au ministère des Pêches et des Océans?

C'est en grande partie lié à ce que vous avez abordé en décrivant les étapes à suivre pour parvenir à une application de la loi qui favorise davantage la concurrence. Cela touche l'ensemble des politiques, des règlements et des pratiques dans tout le ministère. Des conseils sur ces quatre ou cinq étapes que vous suivez lorsque vous examinez les politiques et les pratiques de certains secteurs du gouvernement — si vous pouviez nous aider à comprendre ce qu'il en est — pourraient peut-être permettre au comité de résoudre beaucoup de questions, si nous pouvions voir en quoi cela consiste. C'est un processus plutôt simple. Vous le mettez officiellement de l'avant depuis six ou sept ans dans le cadre de votre travail, et d'après ce que je peux voir, le gouvernement du Canada ne s'en sert toujours pas.

Le gouvernement souhaite toutefois changer les choses, d'après ce que nous avons vu avec l'approche pangouvernementale annoncée dans la Mise à jour économique du printemps. Le gouvernement est prêt à agir dans ce dossier. Comment pouvons-nous l'aider? Si vous pouviez l'expliquer un peu plus clairement pour le comité, ce serait utile. Merci.

M. Callaghan : Nous pouvons le faire.

Chose certaine, il y a des signes dans l'énoncé économique du printemps qui montrent que le gouvernement s'est engagé à suivre une approche pangouvernementale en matière de concurrence, et c'est essentiel. Pour répondre à la première partie de votre question, sénateur, nous appliquons la Loi sur la concurrence en évaluant les preuves que nous pourrions voir ou recueillir en cas d'abus possible de position dominante et de

including reviewing mergers that might be proposed. That's about applying the Competition Act.

The latter part of your question is about evaluating the effects of government policies for their effects on competition. That's what the competition assessment that I talked about in the opening statement is really about. The work we have put into this step-by-step guide is based on international best practices. These are principles that the OECD has put forward and that many other countries are following. They are treating them more as mandatory parts of their policy-making process rather than one that can just be considered.

The idea, first and foremost, is to get a good understanding of the policy objectives of the government aside from competition. In the case of fisheries, we are not experts in this; our agency looks at things generally in terms of competition. We try to become experts based on the facts of the case.

Regardless, if the goals are about sustainability, for example, or local economies, you then look at whether those policy objectives are having impacts on competition. In a lot of circumstances, those can be unintended consequences. We recognize that policy-makers are not necessarily experts in competition, and we're certainly happy to help as much as we can. Obviously, we only have so many resources, and there is a lot of policy-making being done in Canada. It is why we recommend pushing this forward such that it becomes everybody's jobs.

If the Competition Bureau is in an advisory capacity long after policy making has been done, it can be much more difficult to try to address competition harms that might have been taking place for a long time. Once you can evaluate whether there might be harm to competition — for example, policies might be raising barriers to entry, making it hard for companies to come in, maybe tending things more toward concentration, or making it harder for customers to switch to other options or to get the information they need to evaluate their best choice — then you consider the alternatives. Is there another way to still get the policy objectives that are overriding in a way that is just less limiting or is more friendly to competition?

Then, finally, try to review these things on a steady basis. It might require some experimentation to try to get the right calibration in terms of a policy objective that's as friendly as possible to competition. Regardless, review things to see how it is working because we know that's important. We know that competition can deliver things that are so important to Canadians

choses de ce genre — toute une gamme de comportements —, y compris en examinant les fusions qui pourraient être proposées. Il s'agit ici de l'application de la Loi sur la concurrence.

L'autre partie de votre question portait sur l'évaluation des répercussions des politiques gouvernementales sur la concurrence. C'est vraiment là-dessus que porte l'évaluation de la concurrence dont j'ai parlé dans la déclaration liminaire. Le travail que nous avons fait pour rédiger ce guide étape par étape reposait sur les pratiques exemplaires internationales. Ce sont des principes que l'OCDE a mis de l'avant et que beaucoup d'autres pays appliquent. Ils les considèrent plus comme des éléments obligatoires de leur processus d'élaboration des politiques que comme de simples éléments à considérer.

L'idée, d'abord et avant tout, est de bien comprendre les objectifs stratégiques du gouvernement en faisant abstraction de la concurrence. Dans le cas des pêches, nous ne sommes pas des experts; notre organisme examine généralement les choses du point de vue de la concurrence. Nous essayons de devenir des experts en nous appuyant sur les faits pertinents.

Quoi qu'il en soit, si les objectifs portent par exemple sur la durabilité ou les économies locales, il faut alors examiner si les objectifs de ces politiques ont des répercussions sur la concurrence. Dans de nombreux cas, ce sont des conséquences imprévues. Nous reconnaissons que les décideurs ne sont pas nécessairement des experts en matière de concurrence, et nous sommes bien sûr ravis de les aider autant que possible. Évidemment, nos ressources sont limitées, et le Canada est très actif en ce qui concerne l'élaboration de politiques. C'est pourquoi nous recommandons de faire avancer ce dossier afin que cela devienne la responsabilité de tous.

Si le Bureau de la concurrence n'intervient qu'à titre consultatif bien après l'élaboration des politiques, il peut être beaucoup plus difficile de remédier aux atteintes à la concurrence qui, dans certains cas, existent depuis longtemps. Une fois que l'on peut évaluer s'il y a un risque de préjudice à la concurrence — par exemple, si les politiques créent des barrières à l'entrée, rendant difficile l'arrivée de nouvelles entreprises, favorisant peut-être la concentration, ou empêchant les clients de se tourner vers d'autres options ou d'obtenir l'information qu'il leur faut pour faire le meilleur choix —, on peut alors envisager des alternatives. Existe-t-il un autre moyen d'atteindre les objectifs stratégiques prioritaires d'une manière moins restrictive ou plus favorable à la concurrence?

Enfin, il faut essayer de réexaminer ces questions de façon régulière. Cela peut nécessiter une certaine expérimentation pour trouver le juste équilibre sur le plan des objectifs stratégiques, c'est-à-dire un équilibre qui soit aussi favorable que possible à la concurrence. Quoi qu'il en soit, il faut réexaminer la situation pour voir comment cela fonctionne, car nous savons que c'est

and to government, such as affordability and the productivity of our economy.

Senator C. Deacon: Generally, when you have a strong, robust marketplace — a marketplace where competition is free, and parties are not coerced or pressured in any way that might not be illegal but is still occurring — what are the benefits? Also, what harms could come from that?

Mr. Callaghan: The benefits are plentiful. When we have a more competitive economy, businesses are freer to enter and expand.

On the consumer side, we tend to have more competitive prices. For end consumers, that obviously means lower prices for them.

The issues being considered in this committee are often from the perspective of fishers who are on the selling side, so it would be about making sure they are getting as much of a competitive price as they can for their catch.

There is also an innovation aspect. We know that when markets are working as competitively as possible, the best ideas win out. This can be a messy process, and we want incentives in competitive markets that incentivize companies to invest. They are trying to win market share, so that process plays out.

Our role as the Competition Bureau is to ensure that such a rivalry can happen as much as possible, because we know that all of those benefits come from it: better services to consumers and more choice. All these things add up to a more productive economy, because the most productive and innovative firms are the ones that should win out.

Senator C. Deacon: Do you see it as benefits business-to-business as well as business-to-consumer?

Mr. Callaghan: Certainly. From the perspective of businesses, a competitive economy is one that allows them to enter. It really incentivizes them to win the fruits of their investments and innovation when they are competing the hardest on the merits.

Senator Surette: Thank you for your presentation. That was great — your answers to the first questions, there was a lot there.

In a fishery, there are many different components: harvesting and sustainability, which you mentioned; and there are the buyers, marketing, processing and licensing that you just

important. Nous savons que la concurrence peut apporter des avantages essentiels aux Canadiens et au gouvernement, tels que l'abordabilité et des gains de productivité pour notre économie.

Le sénateur C. Deacon : D'une manière générale, lorsqu'on dispose d'un marché vigoureux et robuste — un marché où la concurrence est libre et où les parties ne subissent aucune contrainte ni pression, même si ces dernières ne sont pas illégales mais bien réelles — quels en sont les avantages? Et quels inconvénients cela pourrait-il entraîner?

M. Callaghan : Les avantages sont nombreux. Lorsque l'économie est plus concurrentielle, les entreprises sont plus libres de s'implanter et de se développer.

Du côté des consommateurs, les prix ont tendance à être plus concurrentiels. Pour les consommateurs finaux, cela signifie évidemment des prix plus bas.

Les questions examinées par ce comité sont souvent abordées du point de vue des pêcheurs qui se trouvent du côté des vendeurs. Il s'agit donc de veiller à ce qu'ils obtiennent le prix le plus concurrentiel possible pour leurs prises.

Il y a également un aspect lié à l'innovation. Nous savons que lorsque les marchés fonctionnent de la manière la plus concurrentielle possible, ce sont les meilleures idées qui s'imposent. Ce processus peut être chaotique, mais nous tenons à ce que les marchés concurrentiels offrent des incitations qui encouragent les entreprises à investir. Le fait que ces dernières cherchent à gagner des parts de marché permet à ce processus d'avoir lieu.

Le rôle du Bureau de la concurrence est de veiller à ce qu'une telle rivalité puisse s'exercer, car nous savons qu'elle procure bien des avantages : de meilleurs services pour les consommateurs et un choix plus vaste. Tout cela contribue à une économie plus productive, car ce sont les entreprises les plus productives et les plus innovantes qui devraient s'imposer.

Le sénateur C. Deacon : Y voyez-vous des avantages tant pour les relations entre entreprises que pour celles entre les entreprises et les consommateurs?

M. Callaghan : Tout à fait. Du point de vue des entreprises, une économie concurrentielle est une économie qui leur permet d'entrer sur le marché. Elle les incite vraiment à récolter les fruits de leurs investissements et de leur innovation lorsqu'elles se livrent à une concurrence acharnée sur la base de leurs mérites respectifs.

Le sénateur Surette : Merci de votre exposé. C'était excellent — vos réponses aux premières questions nous en ont appris beaucoup.

Dans le secteur de la pêche, il y a de nombreux aspects différents. Il y a l'exploitation de la ressource et la durabilité, que vous avez mentionnées. Il y a aussi les acheteurs, la

mentioned. My first question is, in a very general sense, this: Has the Competition Bureau, in recent years, looked at any aspects or done any investigations regarding the fishery?

Mr. Callaghan: Owing to our confidentiality obligations, we can't talk about investigations that we might have done, except for a few exceptions. When mergers do show up on our merger registry, that's for notifiable transactions, and there is a list of deals that do go up there.

I would welcome my colleague Mr. Hashmi to jump in on that.

It should be obvious just from where we're coming from in terms of our expertise here, which is a little bit more general, that we take these as they come. It has been kind of limited, from our perspective, but when there have been notifiable transactions, we go through our process of reviewing those deals and making sure competition is not harmed.

Shawn Hashmi, Team Lead, Competition Law Enforcement, Mergers and Monopolistic Practices Branch, Competition Bureau Canada: Echoing what Senator Deacon was saying "boots on the deck" and the importance of looking at things from the harvesters' perspective.

My colleague talked about competition, and, from my perspective, I always think of it in terms of alternatives. A lot of the discussion at the committee has been about the vertical relationships that exist between processors and harvesters, not simply in terms of buying and selling the catch, but in terms of the financial relationships for the leasing of quotas. It seems you have this issue where you have multiple vertical relationships that impact the ultimate important relationship, which is the landed price on the harvester. These other dimensions of these vertical relationships — whether it is the leasing of the quota or these financial arrangements — bind a harvester to a specific processor and reduce their ability to sell their catch at a competitive price.

When my colleague Brad talks about competition, I think about alternatives and these harvesters who are limited in their alternatives because they are bound to these exclusive arrangements with processors.

Taking a more general step back, senator, when we look at a potential merger, for example, between processors, we would look at the impacts of not simply looking forward to the distributors that they sell, which could impact Canadians — and that is important — but we would also look at the impacts on harvesters in terms of whether it gives the processors greater

commercialisation, la transformation et la délivrance de permis, que vous venez d'évoquer. Ma première question, d'un point de vue très général, est la suivante : le Bureau de la concurrence s'est-il penché, ces dernières années, sur certains aspects de la pêche ou a-t-il mené quelque enquête concernant ce secteur?

M. Callaghan : En raison de nos obligations de confidentialité, nous ne pouvons pas évoquer les enquêtes que nous avons pu mener, à quelques exceptions près. Lorsque des fusions apparaissent dans notre registre des fusions, il s'agit de transactions devant faire l'objet d'un avis, et une liste des transactions visées y est publiée.

J'invite mon collègue, M. Hashmi, à intervenir sur ce point.

Étant donné notre expertise en la matière, qui est un peu plus générale, il devrait être évident que nous traitons ces dossiers au fur et à mesure qu'ils se présentent. Nous n'avons pas été inondés de dossiers, mais lorsqu'il y a eu des transactions devant faire l'objet d'un avis, nous avons effectué l'examen prescrit et nous nous sommes assurés que la concurrence n'était pas lésée.

Shawn Hashmi, chef d'équipe, Application du droit de la concurrence, Direction générale des fusions et des pratiques monopolistiques, Bureau de la concurrence Canada : Je reviens à ce que disait le sénateur Deacon à propos de la nécessité d'être présents « sur le pont » et de l'importance de considérer les choses du point de vue des pêcheurs.

Mon collègue a parlé de concurrence, une chose qui, pour moi, est toujours une question d'alternatives. Une grande partie des discussions au sein du comité a porté sur les relations verticales qui existent entre les transformateurs et les pêcheurs, non seulement en ce qui concerne l'achat et la vente des prises, mais aussi pour ce qui est des relations financières liées à la location des quotas. Il semble que vous soyez confrontés à un problème où de multiples relations verticales ont une incidence sur ce qui importe le plus en fin de compte, à savoir le prix au débarquement pour le pêcheur. Les autres éléments de ces relations verticales — qu'il s'agisse de la location de quotas ou des arrangements financiers s'y rapportant — lient un pêcheur à un transformateur particulier et réduisent sa capacité à vendre ses prises à un prix avantageux, faute de concurrence.

Lorsque mon collègue, M. Callaghan, parle de concurrence, je pense aux alternatives et à ces pêcheurs dont les alternatives sont limitées parce qu'ils sont liés par des accords exclusifs avec certains transformateurs.

En prenant un peu de recul, sénateur, lorsque nous examinons une fusion potentielle entre transformateurs, par exemple, nous examinons les répercussions non seulement sur les distributeurs auxquels ils vendent, ce qui pourrait avoir des conséquences pour les Canadiens — et c'est important —, mais aussi les répercussions sur les pêcheurs. Une fusion donnée donnera-t-elle

power to offer them a lower price for their landed catch or if it would give them greater power to increase the lease rate for the quotas.

We try to look at the impacts of mergers on multiple different dimensions and multiple different stakeholders, not simply the distributors that they sell to, but the harvesters that they work with.

Senator Surette: The Competition Act is not limited to which jurisdiction has responsibility. For example, with processing, in many cases, it is the responsibility of the province, and the licensing is the federal government. When you are looking at something like that, it goes across all levels, does it?

Mr. Callaghan: Both the purchase side and the sell side in terms of the impact of the transaction.

Senator Surette: Thank you.

[Translation]

Senator Boudreau: I would like to ask a question about the lobster fishery in the Atlantic provinces in particular.

I have always had trouble understanding why our fishers are asked to prepare all their equipment, prepare their boats, go fishing and bring back their catch without even knowing the price they will get per pound for the product they will deliver to the processing plants. It can sometimes take a few days to find out what price they will get for their catch.

I can understand that this was the case a few decades ago, when the fishery was very seasonal and the market conditions were unknown, but today, live lobster is sold year-round, and the market prices are known. The industry seems to have evolved, unlike the way that the prices paid to fishers are determined. Is this something you have studied before? Of course, it's the processing plants that determine the price they will pay to fishers. To me, that seems to be an archaic system. Is that something you have studied at some point?

Mr. Callaghan: Thank you very much for the question. Since this involves somewhat technical language, I'll answer in English. My apologies.

[English]

If I understand correctly, the question is about how we might evaluate the way the pricing is done for the sale of a lobster catch. Unfortunately, I don't know that I am qualified, and I will certainly let my colleague jump in if he has experience on the

aux transformateurs un pouvoir accru leur permettant d'offrir un prix plus bas aux pêcheurs pour leurs prises débarquées, ou cela leur donnera-t-il un pouvoir accru pour augmenter le coût de location des quotas?

Nous essayons d'examiner les répercussions des fusions sous de multiples angles et pour de multiples parties prenantes, c'est-à-dire pas seulement les distributeurs auxquels ils vendent, mais aussi les pêcheurs avec lesquels ils travaillent.

Le sénateur Surette : La Loi sur la concurrence ne se limite pas à la question de savoir quelle administration est compétente. Par exemple, en matière de transformation, dans de nombreux cas, la responsabilité incombe à la province, tandis que la délivrance des permis relève du gouvernement fédéral. Lorsque l'on examine un sujet comme celui-là, il faut tenir compte de tous les niveaux, n'est-ce pas?

M. Callaghan : Tant du côté de l'achat que de la vente en ce qui concerne l'impact de la transaction.

Le sénateur Surette : Merci.

[Français]

Le sénateur Boudreau : J'aimerais poser une question sur la pêche au homard dans les provinces de l'Atlantique en particulier.

J'ai toujours eu de la difficulté à comprendre pourquoi on demande à nos pêcheurs de préparer tout leur équipement, de préparer leurs bateaux, de partir à la pêche et de ramener leurs prises sans même connaître le prix qu'ils recevront à la livre pour le produit qu'ils livreront aux usines de transformation. Cela peut parfois prendre quelques jours avant de connaître le prix qu'ils recevront pour leurs prises.

Je peux comprendre que c'était le cas, il y a quelques décennies, quand la pêche était très saisonnière et qu'on ne connaissait pas les conditions du marché, mais, de nos jours, le homard vivant se vend à l'année et on connaît les prix du marché. Il semble que l'industrie ait évolué, contrairement à la manière de déterminer les prix payés aux pêcheurs. Est-ce un sujet que vous avez déjà étudié? Évidemment, ce sont les usines de transformation qui déterminent le prix qu'elles vont payer aux pêcheurs. Il me semble qu'il s'agit là d'un système archaïque. Est-ce quelque chose que vous avez étudié à un moment donné?

M. Callaghan : Merci beaucoup pour la question. Puisque c'est du langage un peu technique, je vais y répondre en anglais. Je vous présente mes excuses.

[Traduction]

Si je comprends bien, la question porte sur la manière dont nous pourrions évaluer comment les prix sont fixés pour la vente d'une prise de homard. Malheureusement, je ne suis pas certain d'être qualifié pour répondre à cela, et je laisserai certainement

merger side. I'm not an expert in terms of how the pricing is done, whether that is the result of policies from DFO or from provincial governments that determine how the pricing is done or whether that's just the way it has developed in the market.

What we would say, generally speaking — and this goes to my colleague's comments — the perspective we start from is that sellers try to use competition to work the best for them. Some of the issues that this committee has been dealing with in terms of financing arrangements or some of these controlling agreements are they can obviously weaken the bargaining position of a seller in terms of how they can make competition work for them. They obviously can't make it work as well if their bargaining position is compromised.

But, unfortunately, senator, I'm not an expert. I think we would need to learn a little bit more in terms of how the pricing is done to give you a bit more of a qualified, specific answer on that.

[Translation]

Senator Boudreau: Thank you.

You mentioned that your bureau reviews a file when a transaction is made. Is that the only time? Do you receive complaints from the public? If there are concerns about a certain fishery or a certain transaction, for example, or about harvesters or processing plants, do you also review complaints?

Mr. Callaghan: Thank you very much for the question.

The bureau can review any merger in Canada. We have a slightly broader mandate. There are specific rules for certain transactions.

[English]

All mergers in Canada can be reviewed by the Competition Bureau. We have a unit that we have been growing over the last few years that started as our merger notification unit but has increasingly put an emphasis on intelligence. That is about trying to get a better understanding of what non-notifiable mergers we should be keeping an eye on and reviewing to make sure that they don't harm competition in Canada.

We can talk in a little bit more detail about what the thresholds are for the deals that must be notified to the Competition Bureau. There are two thresholds that really need to be met. That has to do with the size of the parties in the transaction and the size of the merger, so the size of the assets that are being acquired.

la parole à mon collègue s'il a de l'expérience en matière de fusions. Je ne suis pas un expert en matière de fixation des prix, qu'il s'agisse du résultat de politiques du MPO ou des gouvernements provinciaux qui encadrent la façon dont les prix sont fixés, ou simplement de la façon dont cela se joue sur les marchés.

De manière générale, ce que nous dirions — et cela rejoint les commentaires de mon collègue —, c'est que notre point de départ est que les vendeurs essaient d'utiliser la concurrence à leur avantage. Certaines des questions dont ce comité s'est saisi concernant les accords de financement ou certains de ces accords de contrôle sont qu'ils peuvent manifestement affaiblir la position de négociation d'un vendeur quant à la manière dont il peut tirer parti de la concurrence. Ils ne peuvent évidemment pas en tirer pleinement parti si leur position de négociation est compromise.

Cela dit, sénateur, je ne suis malheureusement pas un expert. Pour vous donner une réponse un peu plus nuancée et précise à ce sujet, je crois qu'il nous faudrait en savoir un peu plus sur la façon dont les prix sont fixés.

[Français]

Le sénateur Boudreau : Merci.

Vous avez mentionné que votre bureau examinait un dossier lorsqu'une transaction est effectuée. Est-ce le seul moment? Recevez-vous des plaintes du public? S'il y a des préoccupations concernant une certaine pêche ou une certaine transaction, par exemple, ou au sujet des pêcheurs ou des usines de transformation, est-ce que vous examinez des plaintes également?

M. Callaghan : Merci beaucoup pour la question.

Le bureau peut évaluer n'importe quelle fusion au Canada. Nous avons un mandat un peu plus général. Il y a des règles spécifiques pour des transactions particulières.

[Traduction]

Toutes les fusions au Canada peuvent faire l'objet d'un examen par le Bureau de la concurrence. Nous disposons d'une unité que nous avons développée au cours des dernières années. À l'origine, il s'agissait de notre unité chargée des notifications de fusion, mais elle s'est de plus en plus focalisée sur le renseignement. Il s'agit d'essayer de mieux comprendre quelles fusions ne devant pas faire l'objet d'un avis nous devrions surveiller et examiner afin de nous assurer qu'elles ne nuisent pas à la concurrence au Canada.

Nous pouvons aborder plus en détail les seuils à partir desquels les transactions doivent être notifiées au Bureau de la concurrence. Il y a deux seuils qui doivent impérativement être respectés. Ils concernent la taille des parties à la transaction et l'ampleur de la fusion, c'est-à-dire la valeur des actifs acquis.

Those are really to make sure we are seeing and getting an opportunity to evaluate the mergers that might have the most harm on competition in Canada. It doesn't mean that they are the only ones. The bureau has shown that we treat situations seriously that we do become aware of that raise concerns. We have taken formal steps to go to courts to seek orders to compel information to make sure that we are on guard for those non-notifiable deals that may raise issues.

Yes, to answer the latter part of your question, the public can complain.

We have an intake unit. Essentially, they can reach out to our complaints office, our info centre or our Merger Intel and Notification Unit. All that information is public. Their submissions are made under our confidentiality obligations to try to protect the information that we receive about them.

[Translation]

Senator Saint-Germain: Good morning, deputy commissioner and Mr. Hashmi.

Mr. Callaghan, I really appreciated your opening remarks. You talked about your concern about rising grocery prices for consumers, particularly when it comes to fish and seafood. I'd like to know what impact you think that has. Do you know the impact of industry concentration, particularly in the Atlantic provinces and Quebec? Does the impact potentially lead to agreements and a form of collusion through price fixing, or, on the contrary, does it make businesses more competitive? Is the situation the same in Quebec as in the Atlantic provinces?

[English]

Mr. Callaghan: We haven't done a study that would let us give any kind of a pronouncement in terms of the evaluation of the level of concentration. That kind of work would be done in, for example, a market study. We can talk in a little bit more in detail about how those work. In short, it's about us getting a sense of how competition is working in a sector overall. But concentration, obviously, can happen for a number of reasons. Sometimes it can be for pro-competitive reasons. If companies have found the best business model or a way to be working as efficiently as possible, it can lead to concentration because they can win market share.

Ces critères visent avant tout à garantir que nous puissions identifier et évaluer les fusions susceptibles de nuire le plus à la concurrence au Canada. Cela ne signifie pas qu'elles sont les seules concernées. Le Bureau de la concurrence a démontré que nous traitons avec sérieux les situations dont nous prenons connaissance et qui soulèvent des préoccupations. Nous avons pris des mesures officielles d'intervenir auprès des tribunaux afin d'obtenir des ordonnances visant à exiger la communication de renseignements, afin de nous assurer que nous restons vigilants à l'égard de transactions ne devant pas faire l'objet d'un avis susceptibles de poser problème.

Oui, pour répondre à la dernière partie de votre question, le public peut déposer une plainte.

Nous avons un service qui reçoit les plaintes. Concrètement, les citoyens peuvent s'adresser à notre bureau des plaintes, à notre centre d'information ou à notre Unité du renseignement et des avis de fusion. Tous ces renseignements sont publics. La communication de ces renseignements est bien sûr traitée dans le respect de nos obligations en matière de confidentialité afin de protéger l'information que nous recevons au sujet de ces transactions.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Bonjour, monsieur le sous-commissaire et monsieur Hashmi.

Monsieur Callaghan, j'ai beaucoup apprécié votre intervention liminaire. Vous avez parlé de votre inquiétude par rapport à la hausse des prix à l'épicerie pour les consommateurs, en particulier dans le domaine des poissons et des fruits de mer; j'aimerais savoir quel en est l'impact, selon vous? Connaissez-vous l'impact de la concentration de l'industrie, en particulier dans les provinces de l'Atlantique et au Québec? Est-ce que l'impact mène potentiellement à des ententes et à une forme de collusion quant à la fixation des prix ou, au contraire, cela rend-il les entreprises plus concurrentielles? Est-ce la même situation au Québec que dans les provinces de l'Atlantique?

[Traduction]

M. Callaghan : Nous n'avons pas mené d'étude qui nous permettrait de nous prononcer sur l'ampleur de la concentration. Ce type de travail s'effectuerait, par exemple, dans le cadre d'une étude de marché. Nous pouvons en parler un peu plus en détail. En bref, il s'agit pour nous de nous faire une idée de la manière dont la concurrence fonctionne dans l'ensemble d'un secteur donné. Sauf que, bien entendu, la concentration peut se matérialiser pour plusieurs raisons. Parfois, elle peut être motivée par des raisons favorables à la concurrence. Si des entreprises ont trouvé le meilleur modèle économique ou un moyen de fonctionner de façon optimale, cela peut conduire à une plus forte concentration susceptible d'aider les entreprises concernées à gagner des parts de marché.

What the bureau is on watch for is specifically market power and the ability to dictate prices or service levels beyond the constraints of usual competition. We're watching for when that market power comes from anti-competitive conduct or from mergers that we are able to review.

It is not always the case that concentration is from anti-competitive means. When we evaluate them under our sections of the Competition Act, asking, for example, has an abuse of dominance happened? Are there exclusionary practices? Is there cartel conduct, for example, collusion that is happening between the firms? Those really take fact-based investigations.

We would have to gather the information and look to see whether the evidence meets the tests that are put before us in the Competition Act. Generally speaking, concentration is worse than not. There is a reason in our merger provisions that we now have what are known as structural presumptions, basically, a starting point for when we go to prove our cases. It really looks at whether concentration has been significantly increased and the market shares of the merging parties are high in a sector.

There is a reason for that. It's that we know that concentration generally puts firms in a worse place to be competing hard. It allows firms to be coordinating a little bit easier. All things being equal, we would rather that the concentration is not happening, but just to say, it's not always the case that the concentration is coming from something that is nefarious or anti-competitive. That's what we watch out for.

Senator Saint-Germain: Would you say on the Pacific side that the situation is comparable to Quebec and the Atlantic provinces?

Mr. Callaghan: We have been learning a lot from the testimony to this committee, and I want to try to be helpful today, but I do just want to reiterate we're not experts really in it. We haven't studied it at that overarching level to give an assessment about what is working well in terms of competition in the western versus the eastern provinces.

Senator Saint-Germain: You have the power of initiative to do so?

Mr. Callaghan: That's true. We have market-study power. There is certainly a resourcing question. We are the only competition enforcement agency and promoter of competition in the country. We obviously have to make difficult decisions about

Ce que le bureau surveille plus précisément, c'est le pouvoir de marché et la capacité à dicter les prix ou les niveaux de service au-delà des contraintes de la concurrence habituelle. Nous surveillons les cas où ce pouvoir de marché résulte d'un comportement anticoncurrentiel ou de fusions que nous sommes en mesure d'examiner.

La concentration ne résulte pas toujours de pratiques anticoncurrentielles. Lorsque nous les évaluons au regard des dispositions de la Loi sur la concurrence, nous nous demandons, par exemple, s'il y a eu abus de position dominante. Y a-t-il eu des pratiques d'exclusion? Y a-t-il eu des pratiques de cartel comme, par exemple, une collusion entre les entreprises? Cela requiert nécessairement la tenue d'enquêtes fondées sur des faits.

Nous devrions rassembler les renseignements et examiner si les éléments de preuve satisfont aux critères énoncés dans la Loi sur la concurrence. D'une manière générale, la concentration est pire que l'absence de concentration. Il y a une raison pour laquelle nos dispositions en matière de fusions prévoient désormais ce que l'on appelle des présomptions structurelles, qui constituent en substance un point de départ lorsque nous devons établir le bien-fondé de nos affaires. Elles visent à établir si la concentration s'est considérablement accrue et si les parts de marché des parties à la fusion sont élevées dans un secteur donné.

Il y a une raison à cela. C'est que nous savons que la concentration place généralement les entreprises dans une situation moins favorable pour se livrer à une concurrence acharnée. Elle permet aux entreprises de se coordonner un peu plus facilement. Toutes choses étant égales par ailleurs, nous préférons que la concentration n'ait pas lieu, mais je tiens à préciser que ce n'est pas toujours le cas : la concentration ne résulte pas nécessairement d'une intention malveillante ou anticoncurrentielle. C'est ce à quoi nous prêtons attention.

La sénatrice Saint-Germain : Diriez-vous que, sur la côte pacifique, la situation est comparable à celle du Québec et des provinces de l'Atlantique?

M. Callaghan : Nous avons beaucoup appris des témoignages entendus devant ce comité — témoignages auxquels je souhaite apporter ma contribution aujourd'hui —, mais je tiens à réaffirmer que nous ne sommes pas vraiment des experts en la matière. Nous n'avons pas étudié la question dans une optique suffisamment globale pour évaluer ce qui, en matière de concurrence, fonctionne bien dans les provinces de l'Ouest par rapport aux provinces de l'Est.

La sénatrice Saint-Germain : Avez-vous le pouvoir d'initiative pour le faire?

M. Callaghan : C'est une question pertinente. Nous avons le pouvoir de mener des études de marché. Il y a bien sûr une question de ressources. Nous sommes le seul organisme au pays dont la mission est de faire respecter la concurrence et de la

where we can use our market study section. Just to give you a sense in practice, we're at a point where we can do about one of those a year at the moment.

Currently, we're focused on an issue that we think could be informative for this committee. It's about financing for small- and medium-sized enterprises. We know that's an angle that is important here because, just on the basis of what we have read in the testimony, it seems to be putting fish harvesters in a position where they are accessing that financing from their buyer ultimately. From what we can read, that seems to be putting them in a position where they can't make competition work as well for them.

We are at the point now in that study of evaluation. We have been gathering our evidence, and we look forward to putting out our report this fall, which we hope will make recommendations on trying to improve competition in that sector.

Senator Saint-Germain: Thank you.

The Chair: Before we go to Senator Gerba, just to follow up on Senator Saint-Germain's question, in order for you to do a market study, in some cases, that would be an issue you take on yourselves. But if some body such as ourselves — the committee — approached you and requested that you look into that, would that be something that you would entertain?

Mr. Callaghan: We would certainly entertain it. Let me start from the perspective of how they begin. The Competition Bureau can start a market study from its own perspective. There is a consultation that happens with the minister of ISED. But the minister can also direct the Competition Bureau to start a market study as well, and the situation reverses. We would have an opportunity to consult and give our views on our ability to do so. For example, there may be enforcement cases that could make that complicated.

Yes, we are always open to ideas about where our market-study powers can be the most useful. So we would be happy to hear ideas from this committee that has heard a lot of evidence and understands these issues well.

The way we think about how we can choose a market study, technically speaking, is about what is in the public interest of competition; but practically speaking, it's a lot of where we can get the biggest bang for our buck. Where we have at least a preliminary sense that competition issues exist, it's impacting a large part of the Canadian economy and it's touching on issues of importance. For example, right now, we're very focused on

promouvoir. Nous devons évidemment prendre des décisions difficiles quant à ce que nous faisons avec notre section d'études de marché. Pour vous situer concrètement, dans notre situation actuelle, nous pouvons mener environ une étude de ce type par an.

En ce moment, nous nous focalisons sur une question qui, selon nous, pourrait être instructive pour ce comité. Il s'agit du financement des petites et moyennes entreprises. Nous savons que c'est un aspect important pour vous, car, d'après ce que nous avons lu dans les témoignages, cela semble placer les pêcheurs dans une situation où ils finissent par obtenir ce financement auprès de leur acheteur. Or, d'après ce que nous pouvons lire, cela semble les placer dans une situation où ils ne peuvent pas tirer pleinement parti de la concurrence.

Voilà où nous en sommes avec cette étude. Nous avons rassemblé nos données et nous avons hâte de publier notre rapport cet automne, qui, nous l'espérons, formulera des recommandations visant à améliorer la concurrence dans ce secteur.

La sénatrice Saint-Germain : Je vous remercie.

Le président : Avant de passer à la sénatrice Gerba, permettez-moi d'intervenir pour faire suite à la question de la sénatrice Saint-Germain. Dans certains cas, la décision de mener une étude de marché en serait une que vous prendriez vous-mêmes. Or, si un organisme tel que le nôtre — le comité — vous contactait et vous demandait d'examiner telle ou telle question, est-ce que cela pourrait devenir une chose que vous envisageriez?

M. Callaghan : Nous l'envisagerions assurément. Revenons d'abord sur la manière dont ils démarrent ce processus. Le Bureau de la concurrence peut lancer une étude de marché de son propre point de vue. Une consultation est menée avec le ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Cependant, le ministre peut également demander au Bureau de la concurrence de mener une étude de marché. La situation est alors inversée. Nous pouvons alors mener des consultations et donner notre avis sur notre capacité à le faire. Par exemple, certaines procédures d'exécution pourraient compliquer les choses.

Oui, nous sommes toujours ouverts à toute suggestion concernant les cas dans lesquels nos compétences en matière d'études de marché pourraient être les plus utiles. Nous serions donc ravis d'entendre les suggestions de ce comité, qui a entendu de nombreux témoignages et qui maîtrise bien ces questions.

Techniquement, pour choisir une étude de marché, nous nous basons sur des critères liés à l'intérêt public en matière de concurrence; mais concrètement, nous cherchons surtout à savoir laquelle sera la plus rentable. Lorsque nous soupçonnons l'existence de problèmes de concurrence, ceux-ci ont une incidence sur une grande partie de l'économie canadienne et touchent à des enjeux importants. Par exemple, en ce moment,

affordability issues and the cost of everyday goods. Those are the kinds of considerations that feed into it.

We spell out how we evaluate whether a market study is a good candidate in a bulletin that is public on our website in our market studies bulletin.

The Chair: If you conducted a market study, would that be a public document at all times, or is it something that at times would be kept confidential? I am wondering from a committee perspective.

Mr. Callaghan: It is in a public report, Mr. Chair. So we conduct these transparently in terms of proposed terms of reference. The proposed terms of reference go out for public comment. So we would welcome views from anyone who may have something meaningful to offer in terms of the scoping of that study.

The work, obviously, is conducted confidentially. We want people to be assured that if there is confidential information that could be informative about how competition is working, that is protected. But these conclude in a public report, and it's really aimed at, generally speaking, policy-makers. In these studies, we try to give an overall sense of how competition is working and whether there may be steps that governments can take to try to encourage more competition.

[*Translation*]

Senator Gerba: Thank you for being here. Over the course of our study, a number of witnesses have stated that the significant increase in the value of fishing licences represents a major barrier to the entry of new fishers and the maintenance of an independent fishery. Those concerns have been raised as much on the Pacific coast as in Quebec and the Atlantic provinces.

For the Competition Bureau, is the value of licences and the accumulation of licences by a limited number of players a competition issue? If so, how can it be resolved?

Mr. Callaghan: I will reiterate that this is not an issue that we have studied in depth.

[*English*]

When we think about it from a perspective of whether these issues, in a case of an enforcement context — for example, in the case of a merger — we would try to get the information to understand how it works. We don't want to go too far in terms of making a pronouncement of our views on these things without

nous nous concentrons particulièrement sur les questions liées à l'accessibilité financière et au coût des produits de consommation courante. Voilà le genre de facteurs qui entrent en ligne de compte.

Nous expliquons en détail comment nous déterminons si une étude de marché est susceptible d'être retenue dans une note d'information accessible au public sur notre site Web, dans la rubrique consacrée aux études de marché.

Le président : Lorsque vous réalisez une étude de marché, ce document est-il toujours accessible au public, ou peut-il parfois rester confidentiel? Je me pose la question du point de vue du comité.

M. Callaghan : Il s'agit d'un rapport public, monsieur le président. Nous menons donc ces travaux en toute transparence, conformément au mandat proposé. Le mandat proposé est ouvert aux commentaires du public. Nous invitons donc toute personne susceptible d'apporter une contribution utile à la définition du champ d'application de cette étude à nous faire part de ses observations.

Bien entendu, nous menons ces travaux en toute confidentialité. Nous tenons à ce que les gens sachent que si des renseignements confidentiels susceptibles de fournir de l'information sur le fonctionnement de la concurrence sont divulgués, ceux-ci sont protégés. Mais ces travaux aboutissent à la publication d'un rapport public destiné, de manière générale, aux décideurs politiques. Dans ces études, nous nous efforçons de donner une vue d'ensemble du fonctionnement de la concurrence et de déterminer si les gouvernements peuvent prendre des mesures pour la renforcer.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci d'être parmi nous. Au cours de notre étude, plusieurs témoins ont affirmé que la hausse importante de la valeur des permis de pêche représente un obstacle majeur à l'entrée de nouveaux pêcheurs et au maintien d'une pêche indépendante. Ces préoccupations ont été relevées autant sur la côte du Pacifique qu'au Québec et dans les provinces atlantiques.

Le Bureau de la concurrence considère-t-il que la valeur des permis et leur accumulation par un nombre limité d'acteurs sont un enjeu de concurrence? Si oui, comment y remédier?

M. Callaghan : Je vais répéter que ce n'est pas un enjeu que nous avons étudié en profondeur.

[*Traduction*]

Si l'on envisage ces questions sous l'angle de l'application de la loi — par exemple dans le cadre d'une fusion —, nous chercherions à obtenir ces renseignements afin de comprendre comment les choses fonctionnent. Nous ne voulons pas aller trop loin et donner notre avis sur ces questions sans disposer des

having the proper information. So not having done a study on it, we would look at it on a case-by-case basis if it came up in an investigation.

I don't know if there was anything else you want to add.

Mr. Hashmi: What we know is really the work of this committee, all that you have done and the background reading that we have looked at. We hear about the need for greater transparency; we would certainly advocate for that.

The senator asked about distinctions between the West Coast and the East Coast. One thing that does stand out is the fleet separation and the fact that there is vertical integration allowed on the West Coast and not on the East Coast. While vertical integration is not always bad — there are, in fact, efficiencies sometimes associated with vertical integration — it also can lead to anti-competitive conduct and anti-competitive effects, whether it's excluding rivals or impacts on price.

Generally, in the course of our reviews of mergers as well as conduct, we do look at vertical relationships, including vertical agreements. Those are things that I wouldn't say set off alarm bells, but it is something that we do look at because there is the opportunity for abuse when those relationships exist.

[*Translation*]

Senator Gerba: During our studies, we also came to understand that controlling agreements threaten the preservation of owner-operator status, which is at the very heart of Canada's commercial fishing model. From the fishers' perspective, have you observed that you aren't conducting any specific studies?

As our colleague asked, are there any complaints? Have you observed any anti-competitive practices caused by these controlling agreements?

[*English*]

Mr. Callaghan: We wouldn't be able to confirm whether we have received complaints. Those are treated as confidential under our provisions of the Competition Act.

What you're describing and what we have seen in the testimony just go back to something we have talked about earlier, more from a general perspective about the importance of being able to make competition work for you on the selling side.

From the perspective of the fish harvesters, if they are in a vertical relationship, tied in some way, whether that's through financing or some of these controlling agreements that we have

renseignements nécessaires. À défaut d'avoir mené une étude sur la question, nous examinerions chaque cas individuellement dans le cadre d'une enquête.

Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Hashmi : Nous connaissons les travaux de ce comité, tout ce qu'il a accompli et les documents de référence que nous avons consultés. Nous entendons parler de la nécessité d'accroître la transparence; nous y sommes tout à fait favorables.

Le sénateur a demandé quelles étaient les différences entre la côte Ouest et la côte Est. L'un des éléments qui ressortent clairement est la séparation des flottes, ainsi que le fait que l'intégration verticale soit autorisée sur la côte Ouest, mais pas sur la côte Est. Bien que l'intégration verticale ne soit pas toujours néfaste — elle permet en effet parfois de réaliser des gains d'efficacité —, elle peut également donner lieu à des pratiques anticoncurrentielles et avoir des effets anticoncurrentiels, notamment en excluant des concurrents ou en influant sur les prix.

En règle générale, dans le cadre de nos examens des fusions et des pratiques, nous examinons les relations verticales, y compris les accords verticaux. Je ne dirais pas que ces éléments sont particulièrement alarmants, mais nous les examinons, car l'existence de ce type de relations peut donner lieu à des abus.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Au cours de nos études, nous avons aussi compris que les accords de contrôle menacent la préservation du statut de propriétaire exploitant, qui figure au cœur même du modèle de pêche commerciale au Canada. Du point de vue des pêcheurs, avez-vous observé que vous ne menez pas d'études en particulier?

Comme l'a demandé notre collègue, est-ce qu'il y a des plaintes? Avez-vous observé des pratiques anticoncurrentielles causées par ces accords de contrôle?

[*Traduction*]

M. Callaghan : Nous ne sommes pas en mesure de confirmer si nous avons reçu des plaintes. Celles-ci sont traitées de manière confidentielle conformément aux dispositions de la Loi sur la concurrence.

Ce que vous décrivez, et ce que nous avons entendu dans les témoignages que nous avons recueillis, nous ramène à un point dont nous avons déjà parlé, d'un point de vue plus général, à savoir l'importance de tirer parti de la concurrence dans le cadre de la vente.

Du point de vue des pêcheurs, s'ils se trouvent dans une relation verticale, et qu'ils sont liés d'une manière ou d'une autre, que ce soit par un financement ou par certains des accords

heard mentioned, it can, in theory, compromise their bargaining position.

Instead of being able to play off a number of different buyers to sell their catch and get the best price that they are able to get from an open market, if they are in an arrangement where they must sell either a certain amount to their lender, effectively, one processor, rather than being able to play off different processors against them, it puts them in a worse position to make competition work for them.

That's not to say that there is conduct that meets one of the sections of the Competition Act. We have specific tests that we have to meet. For example, in an abusive dominance context, we're looking at whether there is a dominant firm: basically, a big firm that is doing something bad, anti-competitive, that's leading to a reduction in competition.

Clearly, we have an issue that we can see from the testimony here about the bargaining dynamic between those different levels of the supply chain. But the Competition Act does not really deal head-on with imbalances of bargaining power. We might use that as an indicator to try to get a sense of how competition is working. For example, in a merger review, how my bargaining dynamics change because, let's say, processors amalgamating or joining together may be in a better position to put downward pressure on the price that they are ultimately paying. But that's about the competition between processors.

It's just to say that it's just the act that we apply. It's what we look out for. It doesn't necessarily deal with imbalances of bargaining power. It's really focused on when anti-competitive conduct is putting firms in a position to weaken competition.

[*Translation*]

Senator Gerba: Thank you very much.

[*English*]

Senator M. Deacon: You indicated you have been following the testimony in the last while. I was paying very close attention to the language and response in Senator Saint-Germain's question and the chair's follow-up. I understand the study, and, of course, one a year, and I'm sure there are cross-sectional demands and interesting areas to do that.

de contrôle dont nous avons entendu parler, cette situation peut, en théorie, compromettre leur position de négociation.

Au lieu de pouvoir mettre en concurrence plusieurs acheteurs pour vendre leurs prises et obtenir le meilleur prix possible sur un marché libre, s'ils sont liés par un accord qui les oblige à vendre une certaine quantité à leur prêteur — qui, en pratique, n'est qu'un seul transformateur —, au lieu de pouvoir mettre en concurrence différents transformateurs, ils se retrouvent dans une situation moins favorable pour tirer parti de la concurrence.

Ceci ne signifie pas pour autant que certains comportements répondent aux critères prévus par l'une des sections de la Loi sur la concurrence. Nous devons satisfaire à des critères précis. Par exemple, dans le cadre d'une situation de position dominante abusive, nous cherchons à déterminer si une entreprise occupe une position dominante : en gros, si une grande entreprise se livre à des pratiques préjudiciables et anticoncurrentielles qui entraînent une réduction de la concurrence.

Les témoignages présentés ici soulèvent clairement un problème lié à la dynamique de la négociation entre les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement. Mais la Loi sur la concurrence n'aborde pas directement la question des déséquilibres en matière de pouvoir de négociation. Nous pourrions nous appuyer sur cet indicateur pour nous faire une idée du fonctionnement de la concurrence. Par exemple, dans le cadre de l'examen d'une fusion, comment évolue ma position de négociation, étant donné que, disons, lorsque des transformateurs s'associent ou se regroupent, ils sont mieux placés pour exercer une pression à la baisse sur le prix qu'ils paieront au final. Ces éléments concernent toutefois la concurrence entre les transformateurs.

Je veux simplement dire que nous appliquons simplement cette loi. C'est ce que nous surveillons. Elle ne traite pas nécessairement des déséquilibres liés au pouvoir de négociation. Elle s'intéresse avant tout aux cas dans lesquels un comportement anticoncurrentiel permet à des entreprises d'affaiblir la concurrence.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

La sénatrice M. Deacon : Vous avez indiqué que vous aviez suivi les témoignages que nous avons entendus ces derniers temps. J'ai prêté une attention particulière à la formulation de la question qu'a posée la sénatrice Saint-Germain et à la réponse qui y a été apportée, ainsi qu'à la question complémentaire qu'a posée le président. Je comprends cette étude, et bien sûr, il y en a une par an, et je suis sûre qu'il existe des besoins transversaux et des domaines intéressants à explorer dans ce cadre.

I'm going to ask a question that is pushing a little bit too hard. I don't know; you tell me.

We have learned a lot in this testimony. I'm aghast, particularly with the differences between Atlantic Canada and Pacific Canada.

My first question is about Pacific Canada. Does the Competition Bureau have concerns about this concentration of fishery licences on Canada's Pacific coast that is potentially crossing into and enabling anti-corruptive behaviour enough that warrants some sort of next-step action?

Mr. Callaghan: Thank you for the question. At the risk of repeating myself, it's just an issue that we are getting more familiar with. It's not something that we have studied to a degree that we would make a comment on right now.

As I said in our opening, we are focused on affordability issues, particularly in the food sector. We have started from the perspective of what has been playing out in grocery stores over years past, but we know that every step along the supply chain is important. We have been thinking a lot about that.

There is more work to come from the Competition Bureau. There's nothing specific that I can say today, but I would say that we're very engaged in understanding more about how competition issues are playing out throughout the food supply chain. It's not feasible for us to be an expert in all of these things. We have multiple departments that are focused on how things are working in these areas such as Agriculture and Agri-Food Canada and the Department of Fisheries and Oceans.

We are focused on competition. It's a narrow focus, but we're alive as to whether there may be issues. We need to understand more.

We're certainly open to hearing the views of this committee about where the bureau can be bringing its resources, but not in a position to comment today to say that it has reached a level of concern, because we just don't have our own evidentiary basis to say that today.

Senator M. Deacon: Thank you for that. It is, Mr. Chair, the wonder. This is part of this committee's work. When we look beyond the horizon of this committee, we're getting some pretty strong testimony. This is emerging as an issue from other parts. That's part of my thinking.

That's the Pacific piece. When I look at the Atlantic piece, we know that controlling agreements are prohibited in Atlantic Canada and Quebec by regulation. However, the testimony that

Je vais vous poser une question qui est peut-être un peu trop difficile. Vous me direz si c'est le cas.

Ce témoignage nous a beaucoup appris. Je suis consternée, notamment par les disparités entre le Canada atlantique et le Canada pacifique.

Ma première question concerne le Canada pacifique. Le Bureau de la concurrence s'inquiète-t-il de la concentration des permis de pêche sur la côte pacifique du Canada, qui pourrait donner lieu à des pratiques anticoncurrentielles et les favoriser, au point d'envisager la prise de mesures concrètes?

M. Callaghan : Merci pour cette question. Au risque de me répéter, nous commençons tout juste à nous familiariser avec ce sujet. Nous ne l'avons pas encore étudié suffisamment pour pouvoir nous prononcer à ce stade.

Comme je l'ai dit dans mes observations, nous nous concentrons sur la question de l'accessibilité financière, en particulier dans le secteur alimentaire. Nous sommes partis de ce qui se passe dans les magasins d'alimentation depuis plusieurs années, mais nous savons que chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement a son importance. Nous y réfléchissons beaucoup.

Le Bureau de la concurrence a encore beaucoup de travail devant lui. Je ne peux pas donner de réponse précise aujourd'hui, mais je peux dire que nous nous employons activement à mieux comprendre comment les enjeux liés à la concurrence influent sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Nous ne pouvons pas être des experts dans tous ces domaines. Plusieurs ministères se concentrent sur le fonctionnement de ces secteurs, notamment Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère des Pêches et Océans.

Nous nous concentrons sur la concurrence. Notre domaine d'intérêt est certes restreint, mais nous restons attentifs à tout problème potentiel. Nous devons approfondir notre compréhension.

Nous sommes tout à fait disposés à entendre l'avis de ce comité sur les domaines dans lesquels le bureau pourrait mobiliser ses ressources. Nous ne sommes toutefois pas en mesure de dire aujourd'hui si la situation a atteint un niveau préoccupant, car nous ne disposons tout simplement pas des éléments de preuve nécessaires pour l'affirmer.

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup. C'est ce qui est remarquable, monsieur le président. Ceci fait partie du travail de ce comité. Lorsque nous dépassons le cadre de ce comité, nous recueillons des témoignages très éloquentes. Cette question émerge dans d'autres domaines. C'est en partie ce que je pense.

Voilà pour la partie liée au Pacifique. Quant à la partie relative à l'Atlantique, nous savons que les règlements du Canada atlantique et du Québec interdisent les accords de contrôle.

we have all been listening to says that these still take place. They are still happening. They still take place. They will continue to take place.

Can these controlling agreements constitute anti-competitive behaviour under the Competition Act?

Mr. Callaghan: We would really have to see the facts to know that. Our general understanding about this, which is really at a starting point, is that these are arrangements, as my colleague was mentioning, between the fish-harvester level and the purchaser level: the processors or the buyers.

There can be issues that do come up from time to time. One of the theories that we would think about in this area is what is known as a foreclosure theory. Basically, that's an idea about whether someone at the purchasing level, for example, has an ability and incentive to foreclose inputs in a way that would harm their rivals and harm competition. We don't have the facts to make a comment today on whether these things are, by nature, anti-competitive or not. We would really have to gather more facts to get a sense of it.

Senator M. Deacon: Thank you for that. I know they are not easy questions, but I think the gathering of more facts will be a key part of this. Thank you.

Mr. Hashmi: In our act, there is an acknowledgment of exclusive arrangements and exclusive dealing, and the anti-competitive implications of those, but as Brad said, we would have to look into that more to understand it. But, certainly, we can take action when we understand that there are exclusive arrangements and you have a dominant firm involved.

As Brad was saying, we have to understand the level of concentration. Are you dealing with a dominant firm? We have to assess the conduct of the acts and whether these exclusive arrangements are being forced on the harvester, and then we have to look at the impact on competition.

We want the harvester to have as many options as possible. We don't want them to be bound by these exclusive arrangements. Obviously, that can impact the landed price and other parts of the business as well.

Senator M. Deacon: Thank you.

Senator C. Deacon: Maybe it would help if you had examples from past cases or other industries that reflect or echo some of the things you're hearing. That could be helpful to us as

Cependant, les témoignages que nous avons tous entendus indiquent qu'ils ont toujours cours. Ils sont toujours d'actualité. Ils existent encore. Et ils continueront d'exister.

Ces accords de contrôle peuvent-ils constituer un comportement anticoncurrentiel au sens de la Loi sur la concurrence?

M. Callaghan : Il nous faudrait vraiment examiner les faits pour répondre à cette question. D'après ce que nous en savons pour l'instant — et nous n'en sommes qu'au tout début —, comme mon collègue l'a mentionné, ces accords sont conclus entre les pêcheurs et les acheteurs : les transformateurs ou les acheteurs.

Certains problèmes peuvent se poser de temps à autre. L'une des théories que l'on pourrait envisager dans ce domaine est ce qu'on appelle la théorie de la forclusion. En substance, cette théorie repose sur la capacité et la motivation d'un acheteur, par exemple, à priver ses concurrents d'accès à des intrants d'une manière qui nuirait à ces derniers et à la concurrence. Nous ne disposons pas aujourd'hui des faits nécessaires pour nous prononcer sur la question de savoir si ces pratiques sont, par nature, anticoncurrentielles ou non. Il nous faudrait réunir plus de renseignements pour nous faire une idée.

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup. Je sais qu'il n'est pas facile de répondre à ces questions, mais je pense que la collecte de faits supplémentaires sera un élément essentiel dans ce domaine. Merci.

M. Hashmi : La loi reconnaît l'existence d'accords d'exclusivité et de pratiques commerciales exclusives, ainsi que leurs effets anticoncurrentiels, mais comme l'a dit M. Callaghan, nous devons examiner la question de plus près pour bien la comprendre. Mais, bien sûr, nous pouvons intervenir lorsque nous constatons l'existence d'accords d'exclusivité et qu'une entreprise en position dominante est en cause.

Comme le disait M. Callaghan, nous devons évaluer le degré de concentration. S'agit-il d'une entreprise dominante? Nous devons évaluer la manière dont ces actes sont commis et déterminer si ces accords d'exclusivité sont imposés aux pêcheurs, puis nous devons examiner leur incidence sur la concurrence.

Nous voulons que les pêcheurs disposent du plus grand nombre d'options possible. Nous ne voulons pas qu'ils soient liés par ces accords d'exclusivité. Il va sans dire que ces éléments peuvent avoir une incidence sur le prix au débarquement ainsi que sur d'autres aspects de l'activité.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Le sénateur C. Deacon : Il serait peut-être utile que vous citiez des exemples tirés de cas antérieurs ou d'autres secteurs d'activité qui illustrent certaines des choses que vous entendez.

well: just similar incidents or similar realities and the effects they have had, even outside of Canada, as examples, just so we can really understand whether or not what we're seeing is something that could qualify as an issue for the bureau.

Senator Osler: Apologies for not introducing myself earlier. I'm Senator Flordeliz (Gigi) Osler. I'm a senator from Manitoba. Even though we are a Prairie province, we have a significant northern coast on Hudson Bay. Our provincial government says that we have a unique maritime identity.

Thank you for the questions that we have heard so far and your answers. My question may build a little bit on Senator Deacon's question.

Based on your past reviews and potentially even witness testimony that this committee has heard in this study, are there any legislative, regulatory or policy changes needed for the Competition Bureau to monitor the fishery's industry-related transactions, or is there an ability to change what you already view within your scope of control?

Mr. Callaghan: Our investigative powers are appropriate for an agency that oversees the entire Canadian economy. We can go to court to compel information for the cases that we are investigating.

I wouldn't say there are specific concerns about our ability to investigate. Obviously, probably like most enforcement agencies in government, we would never complain about more resources to do that work. The encouraging thing is that we have just come through a few years of significant modernization of the Competition Act. That's on the back of a lot of advocacy from the Competition Bureau to push forward modernization. I think the bureau is certainly much more well placed now with the sections in the Competition Act. That includes everything from our investigative powers, the ability to do the market studies that we have been talking about this morning on a formal basis, to compel information to inform those studies, and then the sections that we're applying when we try to prove harm before the courts.

For example, these presumptions that we start from in our merger cases are a total change from where we started in the past, where, really, it was a much more limited role for the weight that we could give to concentration and market share. Now, it's kind of central. It's the starting point for proving these cases before the courts.

Cela pourrait également nous être utile : des incidents ou des situations similaires, ainsi que leurs conséquences, même en dehors du Canada, à titre d'exemples, afin que nous puissions déterminer si ce que nous observons relève ou non de la compétence du bureau.

La sénatrice Osler : Je m'excuse de ne pas m'être présentée plus tôt. Je suis la sénatrice Flordeliz (Gigi) Osler. Je suis une sénatrice du Manitoba. Bien que nous soyons une province des Prairies, nous disposons d'un important littoral au Nord, dans la baie d'Hudson. Le gouvernement provincial affirme que nous possédons une identité maritime unique.

Merci pour les questions qui ont été posées jusqu'à présent et pour vos réponses. Ma question s'inscrit peut-être un peu dans le prolongement de celle de la sénatrice Deacon.

D'après les évaluations que vous avez effectuées par le passé et, éventuellement, les témoignages entendus par ce comité dans le cadre de cette étude, doit-on apporter des modifications législatives, réglementaires ou stratégiques pour permettre au Bureau de la concurrence de surveiller les transactions liées au secteur de la pêche, ou disposez-vous déjà des moyens nécessaires pour le faire dans le cadre de vos compétences actuelles?

M. Callaghan : Nos pouvoirs d'enquête sont adaptés au rôle d'un organisme chargé de superviser l'ensemble de l'économie canadienne. Nous pouvons saisir les tribunaux pour obtenir des renseignements dans le cadre des enquêtes que nous menons.

Je ne pense pas qu'il y ait de préoccupations particulières quant à notre capacité à mener des enquêtes. Évidemment, comme la plupart des organismes chargés de l'application de la loi au sein du gouvernement, nous serions toujours ravis de disposer de plus de ressources pour accomplir ce travail. Ce qui est encourageant, c'est que les dernières années ont été marquées par une modernisation en profondeur de la Loi sur la concurrence. Cette évolution découle des nombreux efforts déployés par le Bureau de la concurrence pour promouvoir la modernisation. Je pense que le bureau est désormais bien mieux positionné grâce aux dispositions de la Loi sur la concurrence. Ces éléments comprennent notamment nos pouvoirs d'enquête, la capacité de mener les études de marché dont nous avons parlé ce matin de manière officielle, la possibilité d'exiger la communication des renseignements nécessaires à ces études, ainsi que les dispositions que nous invoquons lorsque nous cherchons à prouver l'existence d'un préjudice devant les tribunaux.

Par exemple, les hypothèses sur lesquelles nous nous appuyons aujourd'hui dans le cadre de l'examen des fusions sont radicalement différentes de celles sur lesquelles nous nous basions autrefois, à une époque où l'importance que nous pouvions accorder à la concentration et aux parts de marché était bien plus limitée. Ces enjeux sont désormais primordiaux. Ils

Our focus, just acknowledging that we have had this modernization, is on applying the modernized act and trying to give guidance to the marketplace about how we are going to use these new tools. We're focused on action.

Senator Surette: My questions had to do with the controlling agreements, but I think we have gone through much of that. The only clarification is that it doesn't have to be a big processor or a big buyer that is into controlling agreements. It could be a harvester that has the means where they could purchase a boat and then another boat, and then it builds. Controlling agreements are hard to find or to get to the bottom of. We'll leave it at that.

Just to bring the conversation to a different level, at the ground level, we hear a lot about price fixing, especially in the lobster industry. As you probably know, the lobster industry is divided into lobster fishing areas, or LFAs, which are different areas open at different times. In many cases, there are limited buyers for the lobster. We have heard a lot about price fixing.

If you investigated that issue — we talked about the scope of what you look at — would you be looking at an entire province, not a certain zone or a certain region, in order to start your investigation? At what point would you start an investigation?

Mr. Callaghan: It's always based on the facts, obviously. If there is information that is brought to us that raises concerns, it wouldn't be an immediate exercise of how narrowly we might define a market. That's a very important exercise for some parts of our work, in particular, merger review and anti-competitive conduct, like abuse of dominance. That's the test we will ultimately have to make before the courts.

If there is conduct of concern or allegations of price fixing or companies colluding to try to harm competition, those are concerning allegations that I think we would want to know more about and gather the facts.

I would make one comment about our ability to address these things under our cartel provisions, our criminal provisions, on the purchase side. We are more limited there. Our cartel provisions only apply to the sale of the product, so price fixing for the sale. They don't apply to the buy side. It's very limited in terms of what we can do on the buy side. It really has to do with labour conditions. There are provisions against what are known as no-poaching agreements or wage-fixing agreements. I'm speaking generally here, obviously, to answer the question, not about the purchase, for example, of seafood in general.

constituent le point de départ de la défense de ces affaires devant les tribunaux.

Maintenant que cette modernisation a été menée à bien, notre priorité est de mettre en œuvre la loi modernisée et d'orienter le marché quant à la manière dont nous allons utiliser ces nouveaux outils. Nous mettons l'accent sur l'action.

Le sénateur Surette : Mes questions portaient sur les accords de contrôle, mais je pense que nous avons abordé l'essentiel du sujet. Le seul point à clarifier est qu'il n'est pas nécessaire qu'un grand transformateur ou acheteur soit impliqué dans ces accords. Il pourrait s'agir d'un pêcheur disposant des moyens financiers d'acheter un bateau, puis un autre, et ainsi de suite. Les accords de contrôle sont difficiles à repérer ou à élucider. Nous en resterons là.

Afin d'aborder la question sous un autre angle, sur le terrain, on entend beaucoup parler de fixation des prix, en particulier dans l'industrie de la pêche au homard. Comme vous le savez probablement, ce secteur est divisé en zones de pêche du homard, ou ZPH, qui sont ouvertes à des périodes différentes. Bien souvent, le nombre d'acheteurs de homard est limité. Nous avons beaucoup entendu parler de fixation des prix.

Si vous enquêtiez là-dessus — nous avons parlé de la portée de vos enquêtes —, examineriez-vous l'ensemble d'une province, plutôt qu'une zone ou une région donnée, afin de commencer votre enquête? À quel moment lanceriez-vous une enquête?

M. Callaghan : Tout repose évidemment sur les faits. Si des informations inquiétantes sont portées à notre attention, nous ne nous concentrerions pas immédiatement sur la définition la plus étroite que nous pourrions donner d'un marché. C'est un exercice très important pour certains aspects de notre travail, en particulier l'examen des fusions et les comportements anticoncurrentiels, tels que l'abus de position dominante. C'est le critère que nous devons finalement appliquer devant les tribunaux.

S'il y a un comportement inquiétant ou des allégations de fixation des prix ou de collusion entre les entreprises pour essayer de nuire à la concurrence, ce sont là des allégations préoccupantes sur lesquelles je pense que nous voudrions en savoir plus et recueillir les faits.

Je voudrais faire une remarque concernant notre capacité à traiter ces questions ayant trait aux achats en vertu de nos dispositions sur les pratiques de cartel, nos dispositions relatives à la criminalité. Nous sommes plus limités à cet égard. Nos dispositions sur les pratiques de cartel ne s'appliquent qu'à la vente du produit, donc à la fixation des prix pour la vente. Elles ne visent pas les achats. Notre capacité à agir du côté des achats est très limitée. Nous nous occupons en réalité des conditions de travail. Il existe des dispositions contre ce que l'on appelle les accords de non-débauchage ou de fixation des salaires. Je parle

That doesn't mean it's not something that the bureau would look at. For the situation that you're talking about, we would be thinking about it from the perspective of another section of our act. It's subject to a competition test. This is about anti-competitive agreements, and that's a section that has also been strengthened as a part of this modernization. We can now look backward on past agreements for up to three years, I believe. Our powers are certainly stronger, but we do have to prove a competition test. That is that these agreements have led to a substantial harm to competition, essentially.

Senator Surette: So there are no damages with price fixing.

Let's say you would investigate something like this, and you write your report at the end of the day, I assume. There's a report that will come out, and the report has recommendations. Are there any consequences? Is there any enforcement?

Mr. Callaghan: To distinguish two things, the conduct that we were talking about in terms of allegations of price fixing would not be part of a market study. The purpose of market studies is really to kind of get a sense of how competition is working overall in a market and to make recommendations to policy-makers. This is just a quick aside about enforcement work.

In terms of allegations of price fixing, that's really something we would evaluate to see whether it meets the elements of an offence or cartel offences under the Competition Act or anti-competitive agreements. We would bring that forward to the courts to address the harm. That's really the purpose of the enforcement work.

Back to the market studies and your question about whether there are any consequences, it's a good question. We obviously always hope that our recommendations to policy-makers are followed. It speaks to the importance of the evidence that we can gather because we think that it can be the most persuasive as possible if it's based on good evidence.

Ultimately, they are not binding on governments. It's a suasion exercise. We are asking governments to consider the ways that they can improve competition from those recommendations, and we try to work closely with policy-makers afterwards and follow up, but they are not binding.

Senator Surette: Thank you.

ici de façon générale, évidemment, pour répondre à la question, et non pas de l'achat de fruits de mer en général, par exemple.

Cela ne signifie pas que le Bureau ne se pencherait pas sur cette situation. Nous l'aborderions sous l'angle d'un autre article de notre loi. Elle est assujettie à un critère de concurrence. Il s'agit des ententes anticoncurrentielles, et cette disposition a également été renforcée dans le cadre de la modernisation. Nous pouvons maintenant revenir en arrière et examiner les accords passés pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans, je crois. Nos pouvoirs sont certes plus étendus, mais nous devons satisfaire à un critère de concurrence. Autrement dit, ces accords doivent avoir nui considérablement à la concurrence.

Le sénateur Surette : Il n'y a donc pas de préjudices attribuables à la fixation des prix.

Disons que vous enquêtez sur ce genre de chose. Je suppose que vous rédigez votre rapport au bout du compte. Le rapport publié contiendra des recommandations. Y a-t-il des conséquences? Y a-t-il des mesures d'application?

M. Callaghan : Pour faire la distinction entre deux choses, le comportement dont nous discutons concernant les allégations de fixation des prix ne ferait pas partie d'une étude de marché. L'objectif des études de marché est en réalité de se faire une idée du fonctionnement global de la concurrence sur un marché et de formuler des recommandations à l'intention des décideurs. Ce n'est qu'une petite parenthèse concernant le travail d'application de la loi.

En ce qui concerne les allégations de fixation des prix, c'est en réalité quelque chose que nous évaluerions pour déterminer si cela répond aux éléments d'une infraction ou d'un cartel au titre de la Loi sur la concurrence ou d'ententes anticoncurrentielles. Nous porterions cela devant les tribunaux pour remédier au préjudice. C'est vraiment le but du travail d'application de la loi.

Pour revenir aux études de marché et à votre question de savoir s'il y a des conséquences, c'est une bonne question. Évidemment, nous espérons toujours que nos recommandations aux décideurs seront suivies. Cela témoigne de l'importance des preuves que nous pouvons recueillir, car nous pensons qu'elles peuvent être aussi convaincantes que possible si elles sont fondées sur des données solides.

En fin de compte, elles ne sont pas contraignantes pour les gouvernements. Il s'agit d'un exercice de persuasion. Nous demandons aux gouvernements d'examiner les façons dont ils peuvent améliorer la concurrence à la suite de ces recommandations, et nous essayons de travailler en étroite collaboration avec les décideurs par la suite et d'assurer un suivi, mais ce n'est pas contraignant.

Le sénateur Surette : Merci.

Senator C. Deacon: This has been a great class in competition law and its limitations, so thank you very much for your clarity on this.

You don't have any buy-side enforcement or investigative authority. What is the rationale for that? Is it just an oversight?

Mr. Callaghan: I wouldn't characterize it as an oversight, senator. I think it is something that has been considered. ISED, as the policy lead for competition matters, did, as you know well, a very comprehensive consultation on the future of competition law in Canada that led to a lot of these changes. I know it's an issue that they considered carefully.

The bureau did advocate for changes to this section. At the time, we were looking to introduce more protections for the buy side, going beyond just wage fixing and cartels. There was a time when the Competition Act did address both the buy side and the sell side for cartel agreements.

I'm not speaking for ISED, but that's one of the rationales that's part of the discussion about why it is not treated as a criminal offence per se. It is because there can be some pro-competitive rationales. The example that often comes up is buying groups. These are a countervailing measure when you have an imbalance of bargaining power. You can see, for example, in the grocery sector, groups that may need to come together to try to get a more competitive price.

Buying groups like that do come up as an example where there can be some pro-competitive rationales for it. Again, I won't speak for ISED as the policy lead, but I know it's something that they considered carefully.

Senator C. Deacon: One of the key issues that we found is that there is a lack of transparency in ownership, control agreements and whether ownership is domestic or foreign. There is a complete lack of transparency with many of these licences on the basis of privacy concerns. But we can't understand what those privacy concerns would be. These are public assets that are licensed to Canadians or foreigners. We should understand the basis of that.

There is a lack of transparency and standardization of lending agreements to fishers. For me, that's an obvious one. If the agreements were standard such that, in order to qualify, it must look like this, it would certainly make a big difference.

Le sénateur C. Deacon : Nous avons eu droit à un excellent cours sur le droit de la concurrence et ses limites. Je vous remercie donc vivement pour la clarté de vos explications.

Vous n'avez pas de pouvoir d'application de la loi ou d'enquête relativement aux achats. Quelle en est la raison? S'agit-il simplement d'un oubli?

M. Callaghan : Je ne dirais pas qu'il s'agit d'un oubli, monsieur le sénateur. Je pense que c'est un aspect qui a été envisagé. Innovation, Sciences et Développement économique Canada, ou ISDE, en tant que responsable des politiques en matière de concurrence, a mené, comme vous le savez bien, une consultation très poussée sur l'avenir du droit de la concurrence au Canada, qui a mené à bon nombre de ces changements. Je sais que c'est une question que le ministère a examinée attentivement.

Le Bureau a effectivement plaidé en faveur de modifications à cet article. À l'époque, nous cherchions à introduire davantage de protections du côté de l'acheteur, allant au-delà de la simple fixation des salaires et des pratiques de cartel. Auparavant, la Loi sur la concurrence traitait à la fois de l'acheteur et du vendeur à l'égard des ententes de cartel.

Je ne parle pas au nom d'ISDE, mais c'est l'une des raisons pour lesquelles ce n'est pas considéré comme une infraction criminelle en soi. C'est parce qu'il peut y avoir des justifications favorables à la concurrence. L'exemple qui revient souvent est celui des groupements d'achat. Ceux-ci servent de contrepoids lorsqu'il y a un déséquilibre dans le pouvoir de négociation. Par exemple, dans le secteur de l'épicerie de détail, on peut voir des groupes qui pourraient devoir se réunir pour essayer d'obtenir un prix plus concurrentiel.

De tels groupements d'achat sont cités en exemple pour illustrer qu'il peut y avoir des justifications favorables à la concurrence. Encore une fois, je ne m'exprimerai pas en tant que responsable de la politique au nom de l'ISED, mais je sais que c'est un point que le ministère a examiné avec soin.

Le sénateur C. Deacon : L'un des principaux problèmes que nous avons constatés est le manque de transparence concernant la propriété, les accords de contrôle et la question de savoir si la propriété est nationale ou étrangère. Il y a un manque total de transparence concernant bon nombre de ces permis pour des raisons de protection de la vie privée. Or, nous ne comprenons pas en quoi elles consistent. Il s'agit d'actifs publics pour lesquels un permis est délivré à des Canadiens ou à des étrangers. Nous devrions en comprendre le fondement.

Il y a un manque de transparence et d'uniformisation des accords de prêt qui sont conclus avec les pêcheurs. Pour moi, c'est une évidence. Si les accords étaient normalisés de sorte que, pour être admissibles, ils doivent respecter certaines conditions, cela changerait certainement la donne.

Could you just speak to the issue of transparency? Then I want to ask a quick question about study powers.

Mr. Callaghan: The question certainly raises something about the ability to detect conduct that could raise competition concerns. For us as a competition agency, we have a lot of investigative powers. We can think about the prevalence of these things from a competition perspective, but if it is something that's specifically prohibited by another department, I don't know what their investigative powers are. I'm not qualified to comment too much on that, but there may be helpful ideas around other parts of government about how you can put these kinds of things in the public eye.

One thing that we've been following very closely — this may seem like a loose connection — is that, in the grocery sector, there is conduct called "property controls," which is basically limitations on how grocers may be limiting the use of shopping malls and things like that, which can restrict competition. We are investigating our own cases in this area, but provinces have also been taking measures to try to uncover where these things may be happening.

In that context, they can be buried in land registry offices, registered on title, or in commercial agreements. What the Province of Manitoba has done — and it is early days here — was to put a law in place that actually requires these things to be filed. So they've declared as void any future property controls. For those that are existing, they must be registered, and it gives the public an opportunity to then challenge them. It is on the companies to justify a pro-competitive rationale for them. So that is a possible interest test, but it includes competition. I raise it only in the sense that there may be inspiration for governments in terms of how to uncover some of these things that may be hard to get at.

Senator C. Deacon: With regard to the study capabilities that you now have and the ability to compel information, do you have a checklist of what we could be looking for or what we could put forward in our report if we wanted to get on a list of studies that you might consider in the future?

This is an \$8-billion to \$10-billion export industry in this country per year. It is crucially important to rural and remote communities on our coasts. Also, the proper management of this industry is critical to ecosystem maintenance.

Pourriez-vous simplement aborder la question de la transparence? Ensuite, je voudrais brièvement aborder les pouvoirs de mener des études de marché.

M. Callaghan : La question soulève certainement un enjeu concernant la capacité à détecter des comportements susceptibles de poser des problèmes de concurrence. En tant qu'organisme responsable de la concurrence, nous disposons de pouvoirs d'enquête étendus. Nous pouvons évaluer la prévalence de ces enjeux du point de vue de la concurrence, mais si c'est une chose spécifiquement interdite par un autre ministère, je ne suis pas sûr de l'étendue de ses pouvoirs d'enquête. Je n'ai pas les compétences nécessaires pour m'exprimer en détail sur ce sujet, mais d'autres services gouvernementaux pourraient apporter des éclairages utiles sur la manière de porter ce genre de problèmes à l'attention du public.

Il y a une chose que nous suivons de très près, dont le lien peut sembler vague. Il existe, dans le secteur de l'alimentation, une pratique appelée « contrôle de propriété », qui consiste essentiellement à restreindre la manière dont les épiciers peuvent limiter l'utilisation des centres commerciaux et des installations similaires, ce qui peut diminuer la concurrence. Nous enquêtons sur nos propres cas dans ce domaine, mais les provinces ont également pris des mesures pour tenter de mettre au jour les endroits où ces pratiques pourraient avoir cours.

Dans ce contexte, elles peuvent être enfouies dans les registres fonciers, inscrites sur les titres de propriété ou dissimulées dans des accords commerciaux. Ce qu'a fait la province du Manitoba — et nous n'en sommes qu'aux prémices —, c'est d'adopter une loi qui exige effectivement que ces documents soient déposés. La province a donc déclaré la nullité de tout nouvel instrument de contrôle de biens-fonds. Quant aux instruments existants, ils doivent être enregistrés, ce qui donne au public l'occasion de les contester. Il appartient aux entreprises d'en justifier le bien-fondé sur le plan de la concurrence. Il s'agit donc d'un critère d'intérêt possible, mais qui inclut la concurrence. Je l'évoque uniquement pour inspirer les gouvernements sur la manière de mettre au jour certaines de ces pratiques qui peuvent être difficiles à déceler.

Le sénateur C. Deacon : Compte tenu des capacités de recherche dont vous disposez actuellement et de votre pouvoir d'exiger la divulgation d'informations, disposez-vous d'une liste indiquant ce que nous pourrions vérifier ou inclure dans notre rapport, si nous voulions proposer une liste d'études que vous pourriez envisager à l'avenir?

Il s'agit d'un secteur d'exportation qui représente entre 8 et 10 milliards de dollars par année au pays. Il revêt une importance cruciale pour les communautés rurales et isolées situées le long de nos côtes. De plus, la bonne gestion de cette industrie est essentielle au maintien des écosystèmes.

That falls well outside of your scope of responsibility. What do we need to put in place to have the best chance of falling under your scope of responsibility?

Mr. Callaghan: Yes, I would point to our Market Studies Information Bulletin. That was updated once we had these formalized powers for market studies. We've done market studies for a long time, but since the modernization of the Competition Act, their powers have been formalized. We now have this process where we liaise with the minister. In the bulletin we spell out the things we would consider in determining whether to go forward on a market study. I recommend that.

Senator C. Deacon: Thank you very much.

Senator Boudreau: I would like to go back to controlling agreements. I want to piece together a few thoughts and make an argument against some of the concentration that's happening in the industry.

On the East Coast, we have a federal regulatory framework around owner-operator fleet separation policies. That has been well established. The basis of the owner-operator fleet separation framework is that the profits stay in the local communities. That's why those policies were put in place. It's so that profits stay in the communities and are reinvested in those rural and coastal communities.

However, over time, we've had a significant number of harvesters that, for different reasons, have entered into controlling agreements with processors. Maybe when those processors were owned and operated locally, it wasn't as significant an issue because the profits were still invested in the communities — just by the processors instead of by the processors — but now, we're in a situation, at least, in New Brunswick, where a lot of these processors are being concentrated and sold to outside interests. Those profits are completely leaving not only our communities but our province. I would refer to that as the vertical integration that Mr. Hashmi was talking about earlier. Based on federal regulations, that should not be permitted.

When you are looking at these transactions — and I know you can't talk about specific cases — it seems obvious to me that, when it is a company from outside New Brunswick purchasing a processing facility from New Brunswick, it goes against the federal policy because those profits are leaving our communities. They are leaving our province. So how can you say that it checks all the boxes if — in my opinion — it clearly goes against the federal framework that's in place?

Cela dépasse largement votre champ de compétence. Que devons-nous mettre en place pour avoir les meilleures chances de relever de votre compétence?

M. Callaghan : Oui, je vous renvoie à notre Bulletin d'information sur les études de marché. Il a été mis à jour une fois que nous avons officiellement eu ces pouvoirs pour mener des études de marché. Nous faisons de telles études depuis longtemps, mais avec la modernisation de la Loi sur la concurrence, ces pouvoirs ont été officialisés. Nous disposons désormais d'un processus de liaison avec le ministre. Dans ce bulletin, nous détaillons les facteurs que nous prendrions en compte pour déterminer s'il convient de mener une étude de marché. Je vous le recommande.

Le sénateur C. Deacon : Merci beaucoup.

Le sénateur Boudreau : J'aimerais revenir sur les accords de contrôle. Je voudrais rassembler quelques réflexions et présenter des arguments contre une certaine concentration observée dans le secteur.

Sur la côte Est, nous disposons d'un cadre réglementaire fédéral concernant les politiques relatives aux propriétaires-exploitants et à la séparation des flottilles. Ce cadre est bien établi. Le principe de base de ce cadre de séparation est que les bénéfices restent dans les communautés locales. C'est pour cette raison que ces politiques ont été mises en place : pour que les bénéfices restent dans les communautés et soient réinvestis dans ces zones rurales et côtières.

Cependant, au fil du temps, un nombre important de pêcheurs ont, pour différentes raisons, conclu des accords de contrôle avec des transformateurs. Peut-être que lorsque ces transformateurs appartenaient à des intérêts locaux et étaient exploités localement, le problème n'était pas aussi grave, car les profits étaient tout de même investis dans les collectivités — seulement par les transformateurs plutôt que par les transformateurs —, mais maintenant, nous sommes dans une situation, du moins au Nouveau-Brunswick, où beaucoup de ces transformateurs sont concentrés et vendus à des intérêts extérieurs. Ces profits quittent non seulement nos collectivités, mais aussi notre province. C'est ce que j'appellerais l'intégration verticale dont M. Hashmi parlait tout à l'heure. Selon la réglementation fédérale, cela ne devrait pas être autorisé.

Quand on examine ces transactions — et je sais que vous ne pouvez pas discuter de cas précis —, il me semble évident que, lorsqu'une entreprise extérieure au Nouveau-Brunswick achète une usine de transformation au Nouveau-Brunswick, cela va à l'encontre de la politique fédérale, car ces bénéfices quittent nos communautés. Ils quittent notre province. Comment pouvez-vous donc affirmer que la situation respecte tous les critères si, à mon avis, elle va clairement à l'encontre du cadre fédéral en vigueur?

Mr. Callaghan: I will just start, and my colleague may have more to add on here. I would just start by saying that our federal policy is competition. That's not to say that there aren't other issues that are the focus of those policies at the Fisheries and Oceans. This goes back to our role and mandate and understanding the core policy objective of the DFO. There may be ways to achieve those provincial objectives that are not our focus. If a thriving local economy is coming from competition, that's where the Competition Bureau comes into play.

By the same token, the source of that competition is not something that really falls within our mandate. For example, with regard to the role of a foreign investment or foreign acquisitions, we really view that as follows: If it is more competition, it is more competition. That's the act that we apply. I recognize that it is a very live consideration for this committee. The foreign aspect is something that's dealt with another part of ISED that applies the Investment Canada Act, and it may very well be part of specific DFO policies, as well.

Our focus is really about the role of competition. Some of these policies from DFO may be very competition-specific — again, it is not something that we are experts in — but if there are aspects that are not working well and are really pro-competitive policies from the get-go, that's something we would take an interest in.

If it is something that's focused on another policy objective, for example, protecting a local economy, our role is to advocate to make sure that can still happen, and we encourage as much competition as possible.

Senator Surette: I have a quick question.

If I understood properly, you cannot tell us what you have been investigating in the fishery in the past or at present. If this committee wants to study any issue, we can present you a long list of issues, and then you pick and choose which you think are a priority. Is that how it works?

Senator C. Deacon: You will never know.

Mr. Callaghan: Yes, we can always be on the receiving end of information. That's a big part of how the Competition Bureau does its work. As I said earlier, complaints are a big part of how we do our work. We receive a lot of complaints. There is a triaging exercise in terms of what we can focus on. We are about 500 people, and we are enforcing an act that applies across the entire economy, but we try to pay attention to trends. When things get to a level where there is enough evidence to suggest that the Competition Act is engaged from an enforcement perspective or where the issues are important enough that we

M. Callaghan : Je vais commencer, et mon collègue aura peut-être quelque chose à ajouter. Je dirai d'abord que notre politique fédérale est axée sur la concurrence. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres enjeux faisant l'objet de politiques à Pêches et Océans. Voilà qui nous ramène à notre rôle, à notre mandat et à la compréhension de l'objectif stratégique fondamental du MPO. Il y a peut-être des façons d'atteindre ces objectifs provinciaux qui ne relèvent pas de notre champ d'action. Si une économie locale prospère est attribuable à la concurrence, le Bureau de la concurrence entre en jeu.

De même, la source de cette concurrence ne relève pas vraiment de notre mandat. Par exemple, en ce qui concerne le rôle des investissements étrangers ou des acquisitions étrangères, nous voyons les choses ainsi : s'ils favorisent la concurrence, alors c'est plus de concurrence. C'est la loi que nous appliquons. Je comprends que c'est une question qui préoccupe beaucoup le Comité. Le volet à l'étranger est géré par une autre division d'ISED, qui applique la Loi sur Investissement Canada. Il se peut très bien qu'il relève également de certaines politiques du MPO.

Nous nous concentrons vraiment sur le rôle de la concurrence. Certaines de ces politiques du MPO peuvent être fortement axées sur la concurrence — encore une fois, ce n'est pas notre expertise. Toutefois, s'il y a des aspects qui ne fonctionnent pas bien et qui sont des politiques qui favorisent vraiment la concurrence d'emblée, nous nous y intéresserions.

Si un volet est axé sur un autre objectif stratégique, par exemple la protection d'une économie locale, notre rôle est de veiller à ce que cela puisse se faire tout en favorisant la plus grande concurrence possible.

Le sénateur Surette : J'ai une petite question.

Si j'ai bien compris, vous ne pouvez pas nous dire sur quels dossiers du secteur des pêches vous avez enquêté par le passé, ou à l'heure actuelle. Si le comité veut étudier un enjeu, nous pouvons vous présenter une longue liste de sujets, puis vous choisissez ceux que vous jugez prioritaires. Est-ce ainsi que les choses se déroulent?

Le sénateur C. Deacon : Nous ne le saurons jamais.

M. Callaghan : Oui, nous pouvons toujours être les destinataires de l'information. C'est une partie importante de la façon dont le Bureau de la concurrence mène ses activités. Comme je l'ai dit plus tôt, les plaintes constituent un grand volet de notre travail. Nous recevons beaucoup de plaintes. Nous devons établir des priorités pour déterminer sur quoi nous concentrer. Nous avons environ 500 employés et nous faisons respecter une loi qui s'applique à l'ensemble de l'économie, mais nous essayons d'être attentifs aux tendances. Lorsqu'une situation atteint un stade où il y a suffisamment de preuves pour

should be doing a market study, we obviously treat those things very seriously.

The Chair: In closing, I want to say that when one of the senators suggested that we have the Competition Bureau come before our community, knowing the limitations under which you operate, I was wondering about the purpose of doing so, but I must say this has been a very engaging conversation. It has given me a few things to think about in regard to the concerns raised to this committee by witnesses we've had. We are trying to find avenues to address those concerns, and there is no doubt in my mind that the Competition Bureau will be one of those avenues. How we go to you with those concerns will be debated and determined as we go forward, but you have certainly given us great information here this morning and some insights into the possibility of a way we could address the issues that have come forward from previous witnesses.

On behalf of the committee, I thank you for taking the time to join us here this morning. It has certainly been an interesting conversation. Thank you to our senators and visiting senators here. They all want to be part of the Fisheries Committee, but we are limited as to how many we can have around the table. Thank you, all.

(The committee adjourned.)

dire que la Loi sur la concurrence s'applique, ou que les enjeux sont suffisamment importants pour justifier une étude de marché, nous prenons évidemment ces questions très au sérieux.

Le président : En terminant, je tiens à dire que lorsqu'un des sénateurs a proposé que les représentants du Bureau de la concurrence comparaissent devant notre comité, connaissant les limites dans lesquelles vous fonctionnez, je me suis demandé à quoi cela servirait. Or, je dois dire que la conversation a été très stimulante. Elle m'a donné matière à réflexion à l'égard de préoccupations qui ont été soulevées par des témoins que nous avons entendus. Nous essayons de trouver des moyens d'y répondre, et il ne fait aucun doute dans mon esprit que le Bureau de la concurrence sera l'un d'eux. La façon dont nous vous ferons part de ces inquiétudes sera débattue et déterminée au fil du temps, mais vous nous avez certainement donné d'excellents renseignements ici ce matin et quelques idées sur la manière de régler les problèmes qui ont été soulevés par les témoins précédents.

Au nom du comité, je vous remercie d'avoir pris le temps de vous joindre à nous ce matin. La conversation a certainement été intéressante. Merci à nos sénateurs et aux sénateurs de passage. Ils veulent tous faire partie du Comité des pêches, mais nous sommes limités quant au nombre de personnes que nous pouvons avoir autour de la table. Merci à tous.

(La séance est levée.)
